

AS FPT Section course à pied

Samedi 10 Octobre 2026 à Bourbon-Lancy
23ème édition de la Bourbonnienne

REGLEMENT

Organisateur :

L'AS FPT Section course à pied, appartenant au C.S.E. de la société FPT à Bourbon-Lancy.

Point de rencontre :

Le point de rencontre est situé à la salle S1 de l'usine FPT (à côté du petit parking) à Bourbon-Lancy.

Distances, horaires et lieux de départ :

- 700 m : 18h00, départ dans l'enceinte de l'usine FPT, ouvert aux garçons et filles né(e)s en 2018 et plus (pas de classement) .
- 1400 m : 18h30 (départ commun avec le 2800 m), départ dans l'enceinte de l'usine FPT, ouvert aux garçons et filles né(e)s en 2016 et 2017 (poussins)
- 2800 m : 18h30 (départ commun avec le 1400 m), départ dans l'enceinte de l'usine FPT, ouvert aux garçons et filles né(e)s en 2012/2013 (minimes) /2014 et 2015 (benjamins).
- 5000 m : 20h00(départ commun avec le 10000 m), départ dans l'enceinte de l'usine FPT, ouvert aux hommes et femmes né(e)s en 2011 et avant. **Lampe frontale obligatoire pour prendre le départ de la course.**
- 10000 m : 20h00 (départ commun avec le 5000 m), départ dans l'enceinte de l'usine FPT, ouvert aux hommes et femmes né(e)s en 2011 et avant. **Lampe frontale obligatoire pour prendre le départ de la course.**

Arrivée :

L'arrivée de toutes les courses est située sur le « petit » parking de l'usine FPT à Bourbon-Lancy.

Secrétariat et retrait des dossards :

Ouvert à partir de 17h00, salle S1 de l'usine FPT. Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course.

Chronométrage : avec la société D-Click par gestion de la plateforme d'inscription en ligne milesrepublic.com

Douches : Des douches seront disponibles au stade de foot de Saint-Denis, en face le parking des arrivées.

Sécurité routière :

La sécurité routière est assurée par les organisateurs à toutes les intersections.

Service médical :

Le service médical est assuré par la protection civile 03.

Protocole sanitaire :

En fonction de la situation sanitaire, nous appliquerons le protocole imposé par les instances pour la santé de tous, de ce fait certains points de ce règlement peuvent être soumis à modification ou annulation (par exemple, l'accès aux douches, les inscriptions sur place, le ravitaillement pendant la course ou le vin d'honneur) le jour de la course.

Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile « organisation » et « participants ».
Il décline toute responsabilité pour les accidents d'ordre physique immédiats ou futurs.

Participants :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la F.F.A. ou d'un « pass j'aime courir » délivré par la F.F.A. et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la F.F.A., Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA. Adresse : <https://pps.athle.fr/>
- Pour les mineurs, présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical).un questionnaire de santé pour les mineurs sera demandé avec le bulletin d'inscription. Il n'y a plus d'autorisation parentale pour les mineurs.

Classements et récompenses :

La lecture des résultats et la remise des prix aura lieu à partir de 21h30 à la salle S1 de l'usine FPT
Lots aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes pour le 5000 m et le 10000 m + récompenses aux premières /premiers de leurs catégories par regroupement d'âge.

Seul(e)s les participant(e)s présent(e)s lors de la remise des prix seront récompensé(e)s.

- Coupes.
- Le club (ou section) de course à pied le plus représenté sera récompensé ainsi que le club (ou section) de Bourbon-Lancy, hors course à pied, le plus représenté.
- 2 gagnant(e)s d'un lot par tirage au sort pour les marcheurs (euses)
- 1 lot pour chaque concurrent lors du retrait du dossard.
- Lots divers pour les enfants.

Droit à l'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vin d'honneur :

Offert par la municipalité, à la salle **S1 de l'usine FPT** après la remise des prix.

Ravitaillement :

Un ravitaillement est prévu sur le parcours vers le 5ème km, en plus de celui se trouvant à l'arrivée.

Tarifs des inscriptions :

Gratuit pour le 700 m, le 1400 m et le 2800 m, inscription grâce au flyer prévu à cet effet sur place, le jour de la course. **Pas d'inscription par internet pour les enfants.**

6 euros à l'avance ou 10 euros sur place pour le 5000 m.

11 euros à l'avance ou 15 euros sur place pour le 10000 m.

En ligne sur le site www.milesrepublic.com

Toute personne souhaitant s'inscrire à l'une des courses adultes accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de www.milesrepublic.com. A cet effet vous devrez remplir un formulaire d'inscription à www.milesrepublic.com et accepter les Conditions d'Utilisation de www.milesrepublic.com et sa Politique de Confidentialité. Le paiement s'effectue par carte bancaire. Vous devrez vous acquitter des frais de gestion liés à votre inscription.

Modification, annulation, report :

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si une course doit être annulée de son fait (arrêté municipal non obtenu, refus d'autorisation de passage).

Abandon :

Tout concurrent abandonnant devra se présenter à l'arrivée de l'épreuve afin de présenter son dossard pour enregistrement.

Coordonnées des membres du bureau de l'organisation :

David MANNEVEAU - 18 rue du stade 71140 BOURBON-LANCY- Tél. : 06 72 92 69 72

Aurélié DESSEAUX - 102 rue de gravelle - 71160 LA MOTTE SAINT-JEAN- Tél. : 06 19 32 80 67

Richard GOUGNOT - 40 Route de l'étang 71140 VITRY SUR LOIRE- Tél. : 06 95 00 35 20

Pierre SEURE - 2 Impasse de Fréminet 71140 BOURBON-LANCY- Tél. : 06 81 74 43 41

Eric JACOB – 6 Route de Fraize - 71140 VITRY SUR LOIRE - Tél. : 06 09 22 54 65